

Que faire avec les œuvres du condamné Jan Fabre ?

L'artiste, condamné avec sursis pour comportement déplacé, doit-il être boycotté ? Tout un débat !

THIERRY COLJON

La condamnation par le tribunal correctionnel d'Anvers du plasticien et metteur en scène Jan Fabre ne cesse, de Namur à Anvers en passant par Bruxelles, de secouer le landerneau culturel comme les consciences. Condamné à 18 mois avec sursis, l'artiste anversoïse de 63 ans a été reconnu coupable de harcèlement sexuel au travail et d'attentat à la pudeur à l'égard de danseuses. Une peine assortie d'une déchéance de ses droits civiques pour les cinq prochaines années.

Voilà pour l'homme ! Mais qu'en est-il de ses œuvres ? Que faut-il en faire ? Tel *L'homme qui mesure les nuages*, sa création dorée qui trônait autrefois sur le toit du centre d'art anversoïse De Singel avant d'en être déboulonnée dans un climat de scandale (mais qu'on peut toujours voir le long de la E40 !), Jan Fabre est tombé de son piédestal et son image est à jamais entachée. Il s'agit maintenant d'aborder le problème de ses œuvres – sculptures ou plafond de

coléoptères verts – se trouvant aussi bien à Namur qu'au palais royal de Bruxelles et dans de nombreux musées de par le monde.

La tortue de Namur

La question s'est posée pour la fameuse tortue intitulée *Searching For Utopia*, trônant toujours en haut de la citadelle de Namur. La Ville a acheté 450.000 euros cette sculpture dorée représentant Jan Fabre lui-même chevauchant une tortue. Mardi après-midi, le collège communal a décidé de mettre en place trois mesures pour faire écho à la condamnation de son auteur. Tout d'abord, un panneau didactique sera placé à côté de l'œuvre : « Cela mettra les choses en perspective et cela permettra aussi de dénoncer les actes qui ont été commis par Jan Fabre », a précisé le bourgmestre de Namur Maxime Prévot.

Deuxième mesure, le personnage de Fabre aura les yeux recouverts d'un bandeau noir pendant dix-huit mois, soit la durée de sa condamnation avec sursis. Le but pour la Ville de Namur est de pouvoir symboliquement témoigner

de sa désapprobation à l'encontre du comportement de l'artiste et de ses actes. Enfin, l'éclairage public en soirée autour de la statue sera éteint pendant ce même laps de temps.

Même chose du côté du parlement flamand qui a décidé de ne pas retirer l'œuvre d'art qu'il possède, mais celle-ci sera accompagnée d'une « explication sur l'œuvre et sur l'artiste », a indiqué lundi le bureau du parlement. Dans un premier temps le groupe Vooruit (socialistes flamands) souhaitait le retrait de l'œuvre de Jan Fabre avant d'être satisfait par la solution trouvée.

En Flandre et ailleurs

Jan Fabre est un des artistes belges contemporains les plus populaires au monde, exposant de Venise à Saint-Petersbourg en passant par Le Louvre. Il faisait jusqu'ici la fierté d'un pays qui aujourd'hui n'ose plus envisager une rétrospective ou une mise en lumière. L'homme est atteint, mais nous aussi. L'œuvre est atteinte mais son œuvre reste intacte...

L'œuvre « Searching for Utopia » de l'artiste flamand restera à la Citadelle de Namur... mais sous conditions.

© BELGA



COMMENTAIRE

THIERRY COLJON

L'homme et son œuvre

Le débat est vieux comme le monde. Peut-on distinguer l'homme et son œuvre ? Faire abstraction du vécu même douteux, horrible, intolérable, criminel (barrez la mention inutile) d'un artiste sous le seul prétexte qu'il est ou fut le créateur d'une œuvre artistique marquante. L'art, une exception intouchable, fait des artistes des êtres détachés de leur œuvre qui, dorénavant, nous appartient. S'opposent ici le temporel et l'éternel. Charles Trenet (et ses protecteurs fermant les yeux sur ses « ballets bleus » impliquant des mineurs) reste un immense artiste du XX^e siècle dont les chansons sont à mettre aujourd'hui encore entre les oreilles de tous les enfants. Frank Sinatra aux amitiés mafieuses restera à tout jamais « The Voice », une des plus belles voix de son siècle, mise au service d'un éternel « american songbook ». Louis-Ferdinand Céline était un antisémite notoire et assumé. Oui mais, avertis, lisons-le ! Et laissons le soin aux médias et aux historiens d'informer le public à ce sujet. Mais tout cela ne changera jamais rien à la valeur d'une œuvre artistique. La censure est toujours haïssable. Comme celle consistant à envoyer au pilon *Tintin au Congo* d'un certain Hergé, oubliant au passage de contextualiser cette évocation d'une réalité coloniale. Il suffit, dans le cadre de rééditions, de le signaler, d'avertir, d'expliquer, de mettre en garde...

Ne faut-il plus jamais diffuser sur antenne les chansons de Michael Jackson ? Faut-il systématiquement boycotter les artistes qui ont chanté pour les nazis ? Faut-il interdire l'album *Death of a Ladies' Man* de Leonard Cohen et *Let It Be* des Beatles ainsi que les plus belles chansons des Ronettes, des Crystals ou de Darlene Love sous prétexte qu'ils ont été produits par un certain Phil Spector, assassin condamné à la prison à vie et aujourd'hui décédé ? Non, mille fois non. Faire la distinction entre un artiste et son œuvre n'est de fait pas chose aisée. Cela demande un certain effort. Comme de distinguer Noir Désir de Bertrand Cantat. On a aussi le droit de maudire ces artistes à la réputation entachée. Quitte à ne plus écouter ou lire ces tristes sires, à les zapper de notre panthéon. Mais il n'est pas question que qui ce soit décide à notre place en jouant les censeurs !



l'expert « Quel que soit l'acte qu'ait pu commettre un artiste, son œuvre appartient au patrimoine belge »

ENTRETIEN

JEAN-CLAUDE VANTROYEN

Michel Draguet est le directeur des Musées royaux des beaux-arts de Bruxelles. Que faut-il faire avec les œuvres de Jan Fabre qui sont dans les collections des musées ? Nous le lui avons demandé.

Qu'avez-vous fait avec les œuvres de Jan Fabre de votre collection ?

L'art du XX^e siècle n'est pas visible pour le moment, cela résout le problème. Mais nous possédons une œuvre du plasticien belge exposée dans le grand escalier, *Le regard en dedans (L'heure bleue)*, réalisée au stylo à bille sur sept panneaux. Elle est désormais plongée dans le noir. Nous avons coupé la lumière qui l'éclaire pour 18 mois, le

temps de sa condamnation avec sursis. Et de plus, nous avons contextualisé l'œuvre en expliquant les faits et la condamnation. Nous distinguons donc l'œuvre et l'homme. Quel que soit l'acte qu'ait pu commettre un artiste, son œuvre appartient au patrimoine belge.

Cela devrait être fait de cette façon dans tous les musées ?

Il est logique qu'il y ait des sensibilités différentes et donc des réactions différentes. Mais nous ne pouvons pas ne pas entendre la souffrance qu'il y a derrière les plaintes formulées à l'égard de l'artiste. Il n'est pas normal qu'on décroche les œuvres, qu'on les cache, qu'on ne les voie plus – je suis hostile à l'idée même de créer des enfers des bibliothèques et des musées –, mais il est

logique de les contextualiser. Notre patrimoine, dans ce musée, est l'exemple même de la violence faite aux femmes dans l'histoire de l'art occidental, et nous avons déjà organisé des circuits pour lire cette histoire. Jan Fabre est un symptôme de notre société. Mais l'objet du débat est de conduire à une évolution de notre société. Et la spécificité d'un musée, c'est la façon dont il met cela en évidence. Et cela n'irait pas si les œuvres de Fabre restaient suspendues sans aucune mise à distance.

Et le ciel des délices, l'œuvre formée de scarabées qui orne le plafond de la salle des glaces du palais royal de Bruxelles, que faut-il en faire ?

Le conserver, bien sûr. Mais, là aussi, le contextualiser. L'œuvre de Jan Fabre est

indépendante de l'homme. Ce n'est pas en occultant l'œuvre qu'on corrige les défauts de l'homme. Au contraire : conserver l'œuvre et la contextualiser mène à un débat.

Mais ne devrait-on pas aussi se poser la question sur nombre de productions artistiques dont les auteurs sont controversés ?

La différence est qu'ici il y a une décision de justice. Les plaintes ont été actées, la parole de Jan Fabre a été entendue, la décision est tombée. Il ne s'agit pas ici d'une reconstruction où l'on plaque des valeurs d'aujourd'hui sur des œuvres du passé, comme on a pu le faire avec le *Tintin au Congo* de Hergé, par exemple.

L'objet du débat est de conduire à une évolution de notre société

